



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL SYNDICAL DU SMBAA  
LE MERCREDI 23 Janvier 2019 A 18 H 30**

Le conseil syndical du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents s'est réuni le vingt-trois du mois de janvier deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente. La réunion s'est faite sous la présidence de Monsieur Patrice PEGE.

**Etaient Présents :**

**CASVL :** Jérôme HARRAULT – Claude MARANDEAU– Isabelle DEVAUX – Jeannick CANTIN – Étienne MOREAU – Christian RUAULT – Guy BERTIN ;  
**CCALS :** Élisabeth MARQUET – Paul RABOUAN ;  
**CCBV :** Franck RABOUAN - Jean-Jacques FALLOURD – Jean-Claude CHAUSSEPIED – Jean-Marc METAYER Marc FARDEAU ;  
**CCCVL :** Pierre DAVID ;  
**CCTOVL :** Olivier RINGENBACH-PRADY ;  
**CUALM :** Jean-Paul PAVILLON – Alain AUGELLE – Gabriel FREULON – Didier ROUGER – Camille CHUPIN.

**Etaient excusés avec procuration :**

**CASVL :** M. Jack LOYEAU Po/ M. Christian RUAULT ; M. Jean-Luc JOULIN Po/M. Claude MARANDEAU ;  
**CCBV :** M. Francis CHAMPION P/o M. Jean-Jacques FALLOURD ;  
**CUALM :** M. Jean-Luc DEMOIS Po/ M. Jean-Paul PAVILLON.

**Etaient excusés ou absents**

**CASVL :** Laurent NIVELLE ;  
**CCBV :** Roger DELSOL ;  
**CCTOVAL :** Xavier DUPONT – Isabelle MÉLO – Patrick SICLET ;  
**CUALM :** Dominique DAILLEUX-ROMAGON ;  
**DEPARTEMENT :** Marie-Pierre MARTIN – Marie-France RENO

**Le secrétaire de séance :** Monsieur Paul RABOUAN

Le président remercie les personnes présentes à cette réunion et leurs adresse ses meilleurs vœux.

Il poursuit en expliquant que le Syndicat est aujourd'hui au complet depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2019, avec l'arrivée d'une nouvelle commission géographique, la commission Touraine Authion et la cellule SAGE au complet. Ces modifications statutaires se sont accompagnées du rattachement du personnel arrivé et d'un changement de trésorerie, avec une migration du SMBAA vers la trésorerie de Baugé en Anjou. Cela explique les difficultés rencontrées en début d'année et le surcroit de travail assuré par le Directeur et ses collaborateurs.

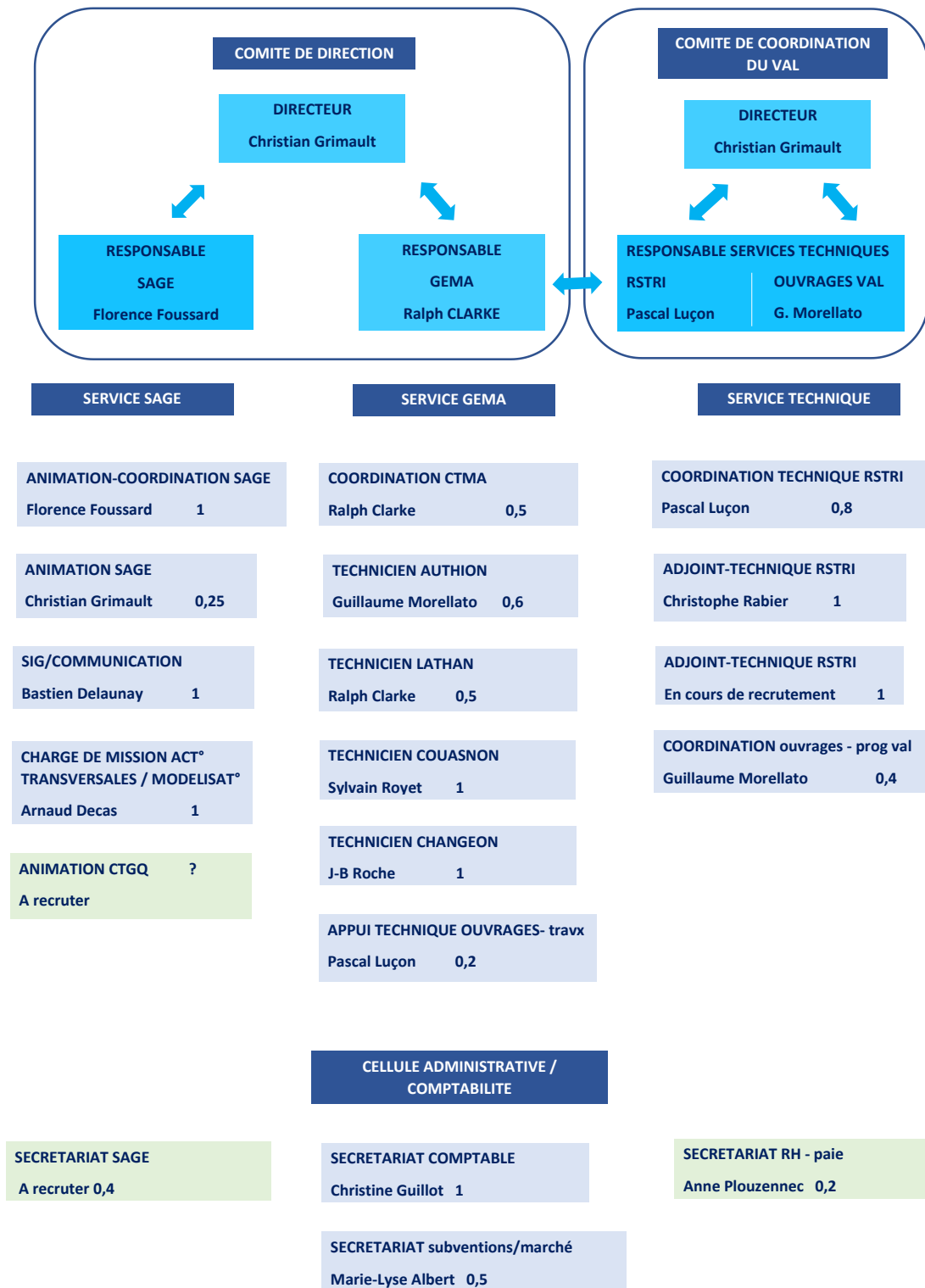
**1. DELIBERATION – Approbation du compte rendu de la réunion du 19 Décembre 2018**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## 2. Information – organisation du service

Le Président expose que suite à l'arrivée du SAGE Authion et de la commission Touraine Authion, les services du SMBAA ont dû se réorganiser. Il demande à Jean Jacques FALLOURD de présenter le nouvel organigramme.

### Organigramme des services du SMBAA



Patrice PEGE explique qu'avec l'arrivée de ces nouvelles compétences, le personnel a augmenté. C'est pourquoi le poste d'agent administratif pour le SAGE Authion ne sera pas recruté pour l'instant. Il précise que le poste dédié aux ressources humaines n'est pas un recrutement mais une mise à disposition d'un agent de l'Entente Authion. Il indique ensuite que le financement du personnel a été optimisé auprès de différents financeurs.

Jean Jacques FALLOURD poursuit en expliquant qu'un nouvel agent en charge de la conduite de l'épaveuse a été recruté, son arrivée est prévue pour Mars.

Guy BERTIN indique qu'il faut être vigilant aux effectifs et demande si ces nouveaux contrats sont à durée indéterminée.

Christian GRIMAULT répond que le ratio de titulaire est d'environ 50%.

Christian RUAULT s'interroge sur la nécessité d'un nouvel agent technique. Le service était initialement de deux agents avec du matériel moins performant et le travail était réalisé.

Patrice PEGE répond que ce point sur l'organisation des services techniques à déjà été discuté en bureau et que cette configuration à 2.5 agents a été validée. Il faut prendre en compte l'utilisation du bateau faucardeur, la volonté d'avoir une action transversale sur les ouvrages hydrauliques et les actions annexes.

Christian RUAULT explique que Michel Lebreton et Pascal Luçon faisait déjà le travail nécessaire avant.

Patrice PEGE répond que la demande provenait en partie des agents.

### 3. Délibération – Mise à jour des tableaux des effectifs

Christian GRIMAULT présente le tableau des effectifs. Il précise que le poste de Michel LEBRETON, en retraite aujourd'hui est inclus dans ce tableau sans être pourvu.

Paul RABOUAN précise que le pourcentage d'emploi doit être notifié et que le temps partiel des agents n'est indiqué qu'à titre indicatif.

Le tableau des effectifs est le suivant :

	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	A Temps non complet	%	A Temps partiel
Rédacteur titulaire (a)	B	1	1	0		0
Adjoint administratif contractuel (b)	C	1	1	1	57.14	0
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
Ingénieur (c)	A	1	1	1	50	0
Ingénieur Contractuel(d-e)	A	2	2	0		1
Technicien principal 2ème classe titulaire (f)	B	1	1	0		0
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe Contractuel(g-h)	B	2	2	0		0
Technicien(i)	B	1	1	0		0
Technicien contractuel(j)	B	1	1	0		0

Adjoint technique Territorial Principal 1 <sup>ère</sup> Classe(k)	C	1	0	0	0
Adjoint technique Territorial Principal 1 <sup>ère</sup> Classe(l)	C	1	1	0	0
Adjoint Technique Territorial(M)	C	2	1	0	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>12</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>14</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

(a) Rédacteur : arrêté du 20 avril 2015

(b) Adjoint administratif contractuel : arrêté DRCL / BI n°2018/160 du 07 novembre 2018

(c) Ingénieur stagiaire : arrêté du 25 juin 2018

(d) Ingénieur contractuel n°1 : Délibération n° 2018/34 du 19 décembre 2018

(e) Ingénieur contractuel n° 2 : arrêté DRCL / BI n°2018/160 du 07 novembre 2018

(f) Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe : arrêté du 22 novembre 2014

(g) Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe contractuel n°1 : Contrat durée indéterminée de droit public du 13 novembre 2012

(h) Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe contractuel n°2 : arrêté DRCL / BI n°2018/160 du 07 novembre 2018

(i) Technicien : arrêté n° 2016/01 du 22 juin 2016

(j) Technicien contractuel : délibération n° 2017/32 du 28 novembre 2017

(k) Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe : arrêté du 10 mars 2014

(L) Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe : arrêté du 2 avril 2013

(M) Adjoint technique territorial : délibération n° 2018/10 du 4 avril 2018

Après concertation, les membres présents, à l'unanimité accepte la mise à jour du tableau des effectifs.

#### 4. Information – Modalités de mise en œuvre des heures supplémentaire des services techniques

Vu les délibérations 2018-32 et 2018-33 du conseil Syndical du 17 Octobre 2018 ;

Lors du conseil syndical du 17 Octobre 2018, le conseil syndical à délibérer de la manière suivante :

- De valider le principe de prise en compte des temps de travail supplémentaires sous forme de compensation horaire équivalente au temps effectif et sous forme d'Indemnité Horaire des Heures Supplémentaires pour les stagiaires et titulaires de la catégorie C,
- Les agents non titulaires de droit public de même niveau et exerçant des fonctions de même nature que les fonctionnaires précités
- D'instaurer l'Indemnité Horaire des Heures Supplémentaires,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente décision,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget du syndicat.

**Conformément à ces délibérations, les heures supplémentaires du service technique ont été mis en œuvre de la manière suivante :**

Michel Lebreton : intégralité des heures payées :

Agents	salaire brut annuel	taux horaire coeff < 14 h	taux horaire à appliquer	base de calcul temps effectif/jour en minutes	nombre d'heures supp hebdo en heures sur 5 jours ouvrés			
Michel		13,75 €	1,250	<b>17,19 €</b>	20,00	1,40		
année	nombre de jours ouvrés travaillées hors congés maladies	nombre d'heures supp annuels en heures.	Nombres de jours congés maladie (j)	Nombres d'heures congés maladie pondérées (h)*	Nombre d'heures à payer	Coût des heures	Paiement en Décembre 2019 heures	Paiement en Décembre 2019 €uros
2015	204	68,00	23,00	7,67	60,33	1 036,98 €	60,33	1 036,98 €
2016	205	68,33	8,00	2,67	65,67	1 128,65 €	65,67	1 128,65 €
2017	204	68,00	0,00	0,00	68,00	1 168,75 €	68,00	1 168,75 €
2018	204	68,00	43,00	14,33	53,67	922,40 €	38,69	665,62 €
	817	272,33	74,00	24,67	247,67	<b>4 256,77 €</b>	<b>232,69</b>	<b>4 000,00 €</b>
						SOLDE EN JANVIER		256,77 €

Pascal Luçon : moitié en paiement, moitié en compensation horaire :

Agents	salaire brut annuel	taux horaire	coeff < 14 h	taux horaire à appliquer	base de calcul temps effectif/jour en minutes	nombre d'heures supp hebdo en heures sur 5 jours ouvrés		
Pascal		12,36 €	1,250	15,45 €	20,00	1,40		
année	nombre de jours ouvrés travaillés hors congés maladies	nombre d'heures supp annuels en heures.	Nombres de jours congés maladie (j)	Nombres d'heures congés maladie pondérées (h)*	Nombre d'heures à payer	Cout des heures	Paiement en Décembre 2019 heures	Paiement en Décembre 2019 Euros
2015	204	68,00	0,00	0,00	34,00	525,30 €	34,00	525,30 €
2016	205	68,33	0,00	0,00	34,17	527,88 €	34,17	527,88 €
2017	204	68,00	0,00	0,00	34,00	525,30 €	34,00	525,30 €
2018	204	68,00	0,00	0,00	34,00	525,30 €	27,33	421,53 €
	817	272,33	0,00	0,00	136,17	2 103,78 €	129,50	2 000,00 €
SOLDE EN JANVIER								103,78 €

Christophe Rabier : moitié en paiement, moitié en compensation horaire :

Agents	salaire brut annuel	taux horaire	coeff < 14 h	taux horaire à appliquer	base de calcul temps effectif/jour en minutes	nombre d'heures supp hebdo en heures sur 5 jours ouvrés		
Christophe		10,13 €	1,25	12,66 €	20,00	1,40		
année	nombre de jours ouvrés travaillés hors congés maladies	nombre d'heures supp annuels en heures.	Nombres de jours congés maladie (j)	Nombres d'heures congés maladie pondérées (h)*	Nombre d'heures à payer	Cout des heures	Paiement en Décembre 2019 heures	Paiement en Décembre 2019 Euros
2015	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €
2016	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €
2017	117	39,00	0,00	0,00	19,50	246,92 €	19,50	246,92 €
2018	204	68,00	4,00	1,33	33,33	422,08 €	19,99	253,08 €
	321	107,00	4,00	1,33	52,83	669,00 €	39,49	500,00 €
SOLDE EN JANVIER								169,00 €

## 5. Délibération – Vote du budget 2019

Monsieur Patrice PÉGÉ précise que le résultat 2018 sera repris au budget supplémentaire car les données de la Trésorerie de Baugé sont toujours en attente.

Monsieur Patrice PEGE, président du SMBAA informe les délégués que lors de la séance du 19 décembre 2018, le conseil syndical a débattu sur les orientations budgétaires du syndicat pour 2019. A partir de ces orientations et des besoins recensés, il a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 soumis à votre approbation. Le budget détaillé est en annexe.

Suite à la délibération du 19 décembre 2018 pour la création du budget annexe, le budget du nouveau syndicat s'établit en un budget principal et un budget annexe dit « RSTRI ».

Ainsi, les cotisations des EPCI membres s'établissent comme suit :

	BUDGET GENERAL		
	BP 2018	Projet BP 2019	Projet BA RSTRI 2019
Cotisation RSTRI EPCI 49	450 000,00 €	- €	450 000,00 €
Cotisations des EPCI 49	305 800,84 €	371 822,66 €	- €
Cotisations des EPCI 37	64 279,16 €	78 177,35 €	- €
ENVELOPPE BUDGETAIRE	820 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €

L'augmentation de 80 000 € couvre les dépenses liées au portage du SAGE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 a été négocié auprès de chaque EPCI et l'agglomération de Saumur Val de Loire a récemment accepté.

Ces enveloppes forment l'ossature principale de budget et couvrir le reste à charge des dépenses après subventions.

Le budget est ventilé sur les trois services au territoire :

1. GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, cœur historique du syndicat (La prévention des inondations représente une part très faible)  
C'est ici que sont ventilés le budget du syndicat en commissions géographiques. Ils existent toujours mais n'est pas présentée dans le budget. En revanche, il sert toujours d'assise à la construction du budget du syndicat
2. SAGE : schéma d'Aménagement et de gestion des eaux et ses études associés
3. Ressource : programme de reconquête de la quantité et de la qualité

Au-delà du budget de fonctionnement et d'investissement conventionnel, il fait apparaître une nouvelle imputation avec les opérations pour compte de tiers. Cette imputation comptable doit permettre d'améliorer nos taux de réalisation comptable en fonctionnement historiquement bas. Enfin, afin d'intégrer des dépenses sur l'ancien périmètre du SIACEBA et du SAGE, il convient de construire ce budget primitif avant les comptes administratifs. C'est pourquoi, le budget soumis à votre approbation n'intègre pas les excédents de résultats. Pour ce faire, les comptes administratifs et de gestion seront préparés avec la nouvelle trésorerie de Baugé-en-Anjou et devront faire l'objet d'un rapport de synthèse. C'est pourquoi, un budget supplémentaire sera voté en fonction des résultats de l'année 2018 (les premiers calculs laissent à penser que les comptes présenteront des excédents) lors du prochain Comité Syndical.

Le budget supplémentaire sera affecté à l'investissement sur le territoire, que ce soit, au chapitre budgétaire de fonctionnement « Entretien Voies et réseaux » (Travaux de fonctionnement 615232), ou au chapitre des immobilisations incorporelles de l'investissement.

Le Président présente le projet de budget pour 2019 qui s'établit comme suit :

## BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT	1 733 712,00 €	1 733 712,00 €	- €
INVESTISSEMENT	799 693,00 €	799 693,00 €	- €
OPERATIONS CDT	485 991,20 €	485 991,20 €	- €

Le détail du budget principal primitif est disponible en Annexe 1 au présent document. Pour votre information, le budget primitif 2018 était établi sur **1 101 301,00 € en fonctionnement € (résultats inclus) et 909 156,00 € en investissement.**

## BUDGET PRIMITIF ANNEXE DIT « RSTRI »

	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT	470 585,00 €	470 585,00 €	- €
INVESTISSEMENT	192 215,00 €	192 215,00 €	- €

### Discussions :

Patrice PEGE souhaite informer le Conseil que le travail a été effectué en flux tendu et l'ensemble des équipes ont été mobilisées. Il les en remercie. Il précise qu'avec l'arrivée du SAGE et de la commission TOURAINE Authion, il n'était pas possible d'inscrire le Compte administratif, même prévisionnel, de 2018.

Jean Jacques FALLOURD demande à ce que le reste à charge pour les Opération pour Compte de Tiers soit bien noté.

Christian GRIMAULT Indique qu'il est présent dans le budget dans le chapitre 65, article 6574, « Subvention de fonctionnement versée pour compte de tiers ».

Paul RABOUAN demande si le FCTVA peut être demandée sur les opérations pour compte de tiers.

Christian GRIMAULT répond que non, seules les opérations réalisées sur le patrimoine du SMBAA et celle destinées à prévenir du risque d'inondation, pourront être éligibles à la récupération de la FCTVA.

Guy BERTIN demande si les excédents prévisionnels de 241 000 € en fonctionnement et 7400 € en investissement inscrits dans le document n'auraient pas suffi à combler les 80 000€ supplémentaires demandés aux EPCI.

Patrice PEGE répond que le fonctionnement du Syndicat, avec le décalage entre la réalisation des travaux et le versement des subventions peut être de plusieurs années. Il est donc nécessaire d'avoir un fond de roulement conséquent.

Jean Jacques FALLOURD revient sur l'historique et précise que le bureau d'étude engagé annonçait un déficit de 140 000€, aujourd'hui, il est réclamé 80 000€. Cela semble acceptable.

Christian RUAULT demande si l'Entente participe toujours au SAGE car il observé, sur le titre envoyé par l'Entente, une ligne correspondant au SAGE Authion.

Christian GRIMAULT indique qu'il n'est pas en mesure de répondre mais qu'il se renseignera par la suite.

Guy BERTIN demande pourquoi dans le budget annexe du RSTRI, il était inscrit 54 000 € en budget primitif et que seulement 8 000 € ont été réalisés.

Patrice PEGE explique que cette réponse pourra être apportée au prochain Conseil avec le compte administratif. Une demande sera faite auprès des services.

Christian RUAULT demande s'il est prévu une somme d'argent pour le changement éventuel d'un ouvrage sur le Lathan ?

Christian Grimault répond que 50 000 € ont été provisionnés au Budget primitif 2019 et qu'une étude d'audit des ouvrages sera lancée dans le courant de l'année.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 et le budget primitif annexe dit « RSTRI ».

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

#### **6. Information – Date du prochain Conseil**

La date du prochain Conseil Syndical est fixée au **mercredi 13 Mars 2019 à 18 h 00.**

**Le conseil Syndical se termine à 20h15**